

Date de la convocation :
3 juillet 2020
Date d'affichage :
3 juillet 2020
Conseillers en fonction : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoint : M. BURCKEL, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES, M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA,

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, Mme THIBAUT, M. CANNEAUX, M. OURY, Mme PAPIN,
M. KILHOFFER, Mme AYDIN, Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE,
Mme SCHNELL, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN, Mme HAUSHALTER, M. PEREIRA

Absents avec pouvoir :

Mme STEFANIUK, ayant donné procuration à Mme KREMER
Mme BATZENSCHLAGER, ayant donné procuration à Mme OBERLE
M. LUX, ayant donné procuration à M. LEYENBERGER
M. KREMER, ayant donné procuration à Mme ESTEVES
M. MARTIN, ayant donné procuration à M. KILHOFFER
Mme ÖZDEMIR-AKSU, ayant donné procuration à Mme THIBAUT
Mme EL GRIBI, ayant donné procuration à M. BURCKEL
Mme WAGNER, ayant donné procuration à M. PEREIRA

Absents sans pouvoir :

M. ZUBER

2020-72 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme Mathilde LAFONT en qualité de secrétaire de séance.



**Pour extrait conforme,
Le 15 juillet 2020**

**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
3 juillet 2020
Date d'affichage :
3 juillet 2020
Conseillers en fonction : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES, M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA,

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, Mme THIBAUT, M. CANNEAUX, M. OURY, Mme PAPIN,
M. KILHOFFER, Mme AYDIN, Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE,
Mme SCHNELL, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN, Mme HAUSHALTER, M. PEREIRA

Absents avec pouvoir :

Mme STEFANIUK, ayant donné procuration à Mme KREMER
Mme BATZENSCHLAGER, ayant donné procuration à Mme OBERLE
M. LUX, ayant donné procuration à M. LEYENBERGER
M. KREMER, ayant donné procuration à Mme ESTEVES
M. MARTIN, ayant donné procuration à M. KILHOFFER
Mme ÖZDEMIR-AKSU, ayant donné procuration à Mme THIBAUT
Mme EL GRIBI, ayant donné procuration à M. BURCKEL
Mme WAGNER, ayant donné procuration à M. PEREIRA

Absents sans pouvoir :

M. ZUBER

2020-73 DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle la délibération du 27 mai 2020 fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 8. Conformément à l'article L. 2122-2 du CGCT, « *Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal* » et il peut décider de la création de postes d'Adjointes supplémentaires en cours de mandat dans la limite susvisée.

Comme il l'avait indiqué lors de la séance du 27 mai dernier, M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint au Maire supplémentaire, portant à 9 le nombre total d'Adjointes au Maire.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-2 et L2122-7-2,

vu la délibération en date du 27 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'Adjoint au Maire,

après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité
moins 3 abstentions (Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN et
Mme HAUSHALTER)**

de créer un poste d'Adjoint au Maire supplémentaire, fixant à 9 le nombre d'Adjoint au Maire.

**Pour extrait conforme,
Le 15 juillet 2020**



**Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services**

Date de la convocation :
3 juillet 2020
Date d'affichage :
3 juillet 2020
Conseillers en fonction : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjointes : M. BURCKEL, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES, M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA,

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, Mme THIBAUT, M. CANNEAUX, M. OURY, Mme PAPIN, M. KILHOFFER, Mme AYDIN, Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE, Mme SCHNELL, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN, Mme HAUSHALTER, M. PEREIRA

Absents avec pouvoir :

Mme STEFANIUK, ayant donné procuration à Mme KREMER
Mme BATZENSCHLAGER, ayant donné procuration à Mme OBERLE
M. LUX, ayant donné procuration à M. LEYENBERGER
M. KREMER, ayant donné procuration à Mme ESTEVES
M. MARTIN, ayant donné procuration à M. KILHOFFER
Mme ÖZDEMIR-AKSU, ayant donné procuration à Mme THIBAUT
Mme EL GRIBI, ayant donné procuration à M. BURCKEL
Mme WAGNER, ayant donné procuration à M. PEREIRA

Absents sans pouvoir :

M. ZUBER

2020-74 ELECTION DU 9^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2122-7-2 du CGCT qui dispose que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.»

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT, l'élection d'un seul Adjoint est réalisé par un scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. L'obligation de parité demeure applicable. L'Adjoint ainsi élu sera le 9^{ème} dans l'ordre du tableau.

Le bureau est composé de deux assesseurs au moins en plus du Maire.

Les assesseurs désignés sont :

- Mme Eliane KREMER
- Mme Anne-Marie SCHNELL
- Mme Mélanie PAPIN
- M. Maxime CANNEAUX

Le secret du vote est assuré par un passage de chaque conseiller après appel de son nom dans la Salle Furstenberg qui sert d'isoloir.

Une enveloppe de scrutin et un bulletin de vote sont mis à disposition de chaque conseiller municipal.

Une urne transparente est déposée dans la salle de réunion et après décompte des enveloppes de scrutin, il est procédé au dépouillement et les résultats proclamés comme décrit ci-dessous.

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d. Nombre de suffrages blancs	3
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	29
f. Majorité absolue	17

Ont obtenu :

Candidat au poste de 9 ^{ème} Adjoint au maire	Suffrages en chiffres
Sascha LUX	29

Est élu 9^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau, le conseiller municipal ayant obtenu la majorité absolue des suffrages.



Pour extrait conforme,
Le 15 juillet 2020

Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services

Date de la convocation :
3 juillet 2020
Date d'affichage :
3 juillet 2020
Conseillers en fonction : 33
Présents : 24
Absents : 9
Procurations : 8

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

les Adjoints : M. BURCKEL, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES, M. DUPIN, Mme KREMER, M. BUFFA,

les Conseillers : Mme OBERLE, Mme LAFONT, Mme THIBAUT, M. CANNEAUX, M. OURY, Mme PAPIN,
M. KILHOFFER, Mme AYDIN, Mme SCHEFFLER-KLEIN, M. BOOS, Mme VIEVILLE, M. OBERLE,
Mme SCHNELL, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN, Mme HAUSHALTER, M. PEREIRA

Absents avec pouvoir :

Mme STEFANIUK, ayant donné procuration à Mme KREMER
Mme BATZENSCHLAGER, ayant donné procuration à Mme OBERLE
M. LUX, ayant donné procuration à M. LEYENBERGER
M. KREMER, ayant donné procuration à Mme ESTEVES
M. MARTIN, ayant donné procuration à M. KILHOFFER
Mme ÖZDEMIR-AKSU, ayant donné procuration à Mme THIBAUT
Mme EL GRIBI, ayant donné procuration à M. BURCKEL
Mme WAGNER, ayant donné procuration à M. PEREIRA

Absents sans pouvoir :

M. ZUBER

**2020-75 FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE, AUX
ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS DELEGUES**

M. le Maire rappelle la délibération du 27 mai 2020 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers délégués.

Suite à l'ajout d'un 9^{ème} Adjoint, il est nécessaire de revoir le tableau des indemnités déterminant l'enveloppe globale affectée à cette dépense. Les taux des indemnités restent inchangés.

Pour rappel, les taux sont fixés comme suit :

- pour le Maire : à 60 % de l'indice 1027
- pour un Adjoint : à 25 % de l'indice 1027

- pour un Conseiller Municipal délégué à : 5,75 % de l'indice 1027 avec la précision que le montant attribué est inclus dans l'enveloppe versée au Maire et aux Adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux susvisés des indemnités du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués conduisant à mettre à jour l'enveloppe globale tel que cela ressort du tableau joint en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 3 juillet 2020,

vu les articles L 2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité
moins 3 voix contre (Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN et
Mme HAUSHALTER)
et 2 abstentions (M. PEREIRA et Mme WAGNER par procuration)

a) suite à la désignation d'un 9^{ème} Adjoint, de maintenir le montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués :

- pour le Maire à 60 % de l'indice 1027
- pour un Adjoint à 25 % de l'indice 1027
- pour un Conseiller Municipal délégué à 5,75 % de l'indice 1027

conduisant à modifier l'enveloppe globale affectée à cette dépense tel qu'il ressort du tableau joint en annexe.

b) de donner effet à la présente délibération pour l'indemnité du 9^{ème} Adjoint à la date de sa désignation.



Pour extrait conforme,
Le 15 juillet 2020

Le Maire,
par délégation
Coralie Hildebrand
Directrice Générale des Services

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
 Article L. 2123-20-1 du CGCT

CALCUL DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE								
ELU	Assiette (montant indice 1027)	Montant enveloppe mensuelle maximale	Taux voté	Indemnité de base	Majoration chef lieu d'arrondissement	Majoration station de classée de tourisme	Total mensuel brut	Total annuel brut
MAIRE								
M. Stéphane LEYENBERGER	3 889,40 €	2 528,11 €	60%	2 333,64 €	0,00 €	0,00 €	2 333,64 €	28 003,68 €
Enveloppe maximale Maire		2 528,11 €						30 337,32 €
Adjoints délégués	Assiette (montant indice 1027)	Montant enveloppe mensuelle maximale	Taux voté	Indemnité de base	Majoration chef lieu d'arrondissement	Majoration station de classée de tourisme	Total mensuel brut	Total annuel brut
M. Laurent BURCKEL	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
Mme Béatrice STEFANIUK	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
M. François SCHAEFFER	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
Mme Christine ESTEVES	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
M. Dominique DUPIN	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
Mme Eliane KREMER	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
M. Jean-Claude BUFFA	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
Mme Françoise BATZENSCHLAGER	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
9ème Adjoint	3 889,40 €	1 069,59 €	25,00%	972,35 €	0,00 €	0,00 €	972,35 €	11 668,20 €
Enveloppe maximale Adjoints		9 626,31 €						115 515,72 €
TOTAL ADJOINTS								105 013,80 €
Conseillers Municipaux délégués	Assiette (montant indice 1027)	Montant enveloppe mensuelle maximale	Taux voté	Indemnité de base	Majoration chef lieu de canton	Majoration station de classée de tourisme	Total mensuel brut	Total annuel brut
Mme Carine OBERLE	3 889,40 €	233,36 €	5,75%	223,64 €	0,00 €	0,00 €	223,64 €	2 683,69 €
M. Christian OURY	3 889,40 €	233,36 €	5,75%	223,64 €	0,00 €	0,00 €	223,64 €	2 683,69 €
M. Christophe KREMER	3 889,40 €	233,36 €	5,75%	223,64 €	0,00 €	0,00 €	223,64 €	2 683,69 €
M. Mathieu KILHOFFER	3 889,40 €	233,36 €	5,75%	223,64 €	0,00 €	0,00 €	223,64 €	2 683,69 €
TOTAL CONSEILLERS MUNICIPAUX								10 734,74 €
DELEGUES								
ENVELOPPE GLOBALE MAXIMALE MAIRE ET ADJOINTS								145 853,04 €
ENVELOPPE GLOBALE VOTEE MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES								143 752,22 €

Four mémoire :

Cotisations sociales déduites	CSG	6,80%
	CSG non déductible	2,40%
	CRDS Elus	0,50%
	URSSAF Maladie	1,50%
	URSSAF Vieillesse	6,90%
	URSSAF Allocations	0,40%
	DIF élus	1,00%
	Retraite Tranche A	2,80%

† Retenue à la source IR / ou déclaration IR ménage.

Accusé de réception en préfecture
067-216704379-20200710-20200715-4-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020